

FPR : B712

Chef du Service de la Mobilisation du Domaine Forestier

FILIERE :

Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service de la Mobilisation du Domaine Forestier veille à la mobilisation de l'assiette foncière forestière.

MISSIONS :

Le Chef du Service de la Mobilisation du Domaine Forestier est chargé des missions suivantes:

- Suivre les dossiers des transactions foncières et de mobilisation du domaine forestier ;
- Assurer le traitement et le suivi des dossiers des transactions foncières touchant le domaine forestier et représenter l'Agence dans les instances nationales concernées par ces opérations et par l'élaboration des stratégies, programmes ou plans de planification territoriale pouvant concerner le domaine forestier ;
- Superviser l'instruction et assurer le suivi des dossiers relatifs aux requêtes et aux contentieux portant sur la mobilisation du domaine forestier ;
- Elaborer des situations, rapports et bilans sur ses activités et l'évolution des dossiers de transactions foncières
- Veiller sur la qualité des relations avec les partenaires à l'extérieur.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de la Mobilisation du Domaine Forestier relève du Chef du Département du Domaine Forestier.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B723

Chef du Service des Transactions Avant Jugement

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service des Transactions Avant Jugement contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche de règlement à l'amiable pour résoudre les litiges.

MISSIONS :

Le Chef du Service des Transactions Avant Jugement est chargé des missions suivantes :

- Superviser l'instruction et assurer le suivi des dossiers relatifs aux transactions avant jugement ;
- Assurer le suivi de la plateforme informatique dédiée au contentieux pénal.
- Elaborer les rapports annuels sur les TAJ.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service des Transactions Avant Jugement relève du Chef du Département de la Police des Eaux et Forêts.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B722

Chef du Service de Suivi des Délits et de Verbalisations

FILIERE :

Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service de Suivi des Délits et de Verbalisations contribue à la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de répression des infractions forestières.

MISSIONS :

Le Chef du Service de Suivi des Délits et de Verbalisations est chargé des missions suivantes :

- Superviser le métier de la PEF en charge de la surveillance du domaine forestier et du contrôle de l'application des textes législatifs et réglementaires y afférents ;
- Définir les orientations du dispositif de surveillance du patrimoine forestier et de prévention des délits ;
- Soutenir les éléments de la PEF incriminés lors de l'exercice de leur fonction ;
- Assurer le suivi des délits et des verbalisations ;
- Superviser l'instruction et assurer le suivi des dossiers relatifs au contentieux pénal ;
- Assurer le suivi de la plateforme informatique dédiée au contentieux pénal ;
- Elaborer des rapports annuels du contentieux pénal.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de Suivi des Délits et de Verbalisations relève du Chef du Département de la Police des Eaux et Forêts.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.